

Rapport de la commission des finances du conseil de Bassins

Concernant le préavis 6/2016

Adoption du règlement communal sur la distribution de l'eau.

La commission des finances dans son ensemble s'est réunie avec la municipalité en date du 10 mai 2016. Elle a rencontré M. Vukasovic en date du 17 mai et 15 juin 2016.

M. Renevier a été excusé en date du 25 avril et 15 juin 2016. Mme Anne Treboux et M. Briachetti sont excusés en date du 15 juin 2016.

La commission des finances remercie M. Vukasovic pour ses explications et sa collaboration. La commission des finances a été sensibilisée par la complexité de ce dossier et le grand travail d'approche fourni par le municipal.

En premier temps, nos échanges ont été principalement basés sur le montant maximum de la taxe de l'eau fixée par la municipalité pour les ménages. En deuxième temps, nous avons longuement discuté sur le prix accordés de l'article 49 Contrat de droit privé entre la municipalité et les situations standard

Conclusion :

La commission des finances vous propose d'amender le préavis 6/2016 comme ceci :

1^{er} Amendement :

Annexe Art.5 point 2 :

Le taux de la taxe de consommation s'élève au maximum à Frs. 3.50 par m3 d'eau consommé.

2^{ème} Amendement :

Annexe Art. 5 un point 3 :

Le taux de la taxe de consommation pour les sous-compteurs non soumis à l'APEC se lève au maximum à Frs 2.40

La commission des finances vous propose d'accepter les deux amendements ci-dessus.

Herlinda Elmer Laurent Renevier Anne Treboux

Bernard Treboux Sylvie Elben André Dunand

S. S. Elben

Antoine Briachetti

Bassins le 16 juin 2016